La SCPI Selectipierre 2
FranceSCPI.com

Communication publicitaire

FIDUCIAL GÉRANCE

SÉLECTIPIERRE 2 Paris

Bulletin Trimestriel d'Information de la Société Civile de Placement Immobilier

N° 2025 – T2 | Période analysée : 2ème trimestre 2025 - Période de validité du 01.07.2025 au 30.09.2025

Exemple d'un investissement déjà réalisé par la SCPI SÉLECTIPIERRE 2 - ne préjuge pas des investissements futurs.

Editorial

Madame, Monsieur, Chers Associés,

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin trimestriel d'informations, que nous avons une nouvelle fois voulu le plus clair et riche possible sur les éléments de « vie » de votre SCPI.

Au cours du second trimestre, la qualité de la gestion locative et patrimoniale déployée, s'est traduite par des résultats positifs pour votre SCPI SELECTIPIERRE2.

Ainsi, les fondamentaux de gestion affirment leur solidité, avec :

- Un **Taux d'Occupation Financier (TOF) qui dépasse 96 %**, reflétant une gestion active et de proximité envers les locataires,
- Une **valeur de réalisation de 665,30 € par part** (issue des expertises immobilières semestrielles réalisées par un cabinet externe), stable par rapport à celle du 31/12/2024 (664 €), soulignant la résilience du patrimoine,

Fondamentaux qui permettent la comptabilisation de résultats positifs et la distribution d'un acompte sur dividende pour ce 2ème trimestre, en ligne avec celui du le 1er trimestre 2025 :

- Un acompte de **dividende distribué = 6,50 € [1] pour le 2ème trimestre**, soit 13 € en cumulé sur l'ensemble des 2 premiers trimestre 2025 ; équivalent à la distribution de la même période 2024.

Dans le même temps, votre société de gestion **accentue sa politique de valorisation du patrimoine et de recentrage sur des actifs en conformité avec la stratégie affirmée :** bureaux « prime » en centre ville, notamment dans le quartier central des affaires parisien et dans les grandes métropoles françaises. A ce titre des arbitrages sont en cours (cf. page 3).

Ces actions visent également à conforter la visibilité à moyen long terme des performances de la SCPI SELECTIPIERRE 2 et fluidifier le marché des parts en terme de liquidité (cf. page 5 le volume des parts en attente de retrait, en nette diminution, -18,3 % par rapport au 31 Décembre 2024)

Plus globalement, le marché de l'investissement immobilier tertiaire s'est affiché en hausse au cours du premier semestre 2025 : avec un volume de 5,9 milliards d'euros investi en France, soit +30 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Concernant les bureaux, le recul de la demande placée s'est accentué au deuxième trimestre, avec seulement 337 000 m² « transactés », portant le total semestriel à 768 400 m², en baisse de 12 % sur un an. Les investisseurs restent concentrés sur les localisations centrales et les actifs adaptés aux standards environnementaux et aux nouveaux usages.

Le secteur du commerce poursuit quant à lui son ajustement dans un contexte économique marqué par la prudence des ménages. Au deuxième trimestre 2025, la consommation reste orientée vers les segments les plus accessibles, avec une nette préférence pour le discount non alimentaire. Force est de souligner l'intérêt des investisseurs sur ce segment de marché par rapport aux autres classes d'actifs, en témoigne la part de 30 % qu'il représente dans les volumes totaux. Les Retail Parks apparaissent comme les plus résilients, portés par une demande stable et une offre adaptée aux nouveaux modes de consommation.

Dans ce contexte, FIDUCIAL Gérance s'appuie sur l'expérience et les expertises de ses équipes pour assurer une gestion rigoureuse et adaptée, au service de la performance de votre SCPI.

Nous vous remercions de votre confiance.

La Société de Gestion FIDUCIAL Gérance

Chiffres clés

Capitalisation	**473,2 M €**
Associés	**8 056**
Dividende 2T 2025	**6,50 € [1]**
Prix de souscription depuis le 01.03.2023	**773 €**
Valeur de réalisation [2] par part au 30.06.2025	**665,30 €**
Valeur de reconstitution [2] par part au 30.06.2025	**801,96 €**

[1] Acompte sur le résultat distribuable de l'exercice en cours soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de juin 2026.
[2] Données communiquées à titre indicatif sous réserve de validation des comptes par le commissaire aux comptes.

Patrimoine de votre SCPI

Immeubles	**69**
Surfaces	**72 905 m²**
Nombre de locataires	**272**
Loyers quittancés (HT/an)	**23 M €**

Principaux risques

- Risques liés au marché immobilier
- Risque de perte en capital
- Risque de liquidité
- Risque de variabilité des revenus

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Interview : Antoine FALEMPE - Directeur du Fund Management :

Les résultats du premier semestre de nos SCPI confirment la bonne santé financière des véhicules gérés par FIDUCIAL Gérance. Pour l'ensemble de nos SCPI à capital variable, les distributions réalisées au second trimestre sont parfaitement en ligne avec les prévisions et dans l'épure de celles du premier trimestre. Il convient de noter que les résultats générés ont également permis de renforcer les reports à nouveau (RAN). Les taux d'occupation financiers (TOF) s'établissent tous au-delà de 93 % ; reflet d'un travail de tous les instants opéré par les équipes d'Asset et de Property Management auprès des différents locataires.

L'équipe du Fund Management composée de 7 collaborateurs pilote au quotidien les différentes stratégies des SCPI afin de s'assurer du bon redéploiement des capitaux selon le couple rendement / risque propre à chaque véhicule. Au-delà de la performance générée, il convient de souligner que notre métier exige une analyse des risques poussée en termes de liquidité, de diversification des locataires, et d'analyse des différents marchés à la fois au niveau macroéconomique mais également immobilier. Le marché actuel est en profonde mutation et exige une polyvalence, un suivi et une adaptabilité de premier plan.

Nous vous remercions pour votre confiance et les équipes sont à votre entière disposition pour toute question.

45 - 49 Rue Monceau PARIS (8ème)
Exemple d'un investissement déjà réalisé par la SCPI SÉLECTIPIERRE 2 - ne préjuge pas des investissements futurs.

Composition du patrimoine

Par référence à la valeur vénale au 30.06.2025

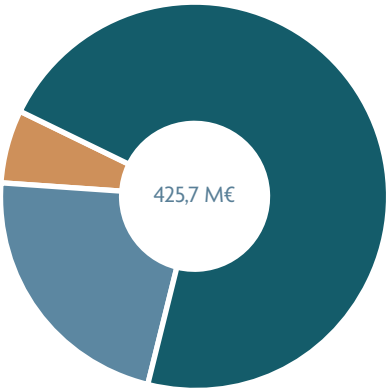

Répartition géographique

- Régions : **5,8 %**
- Ile-de-France : **21,5 %**
- Paris : **72,7 %**

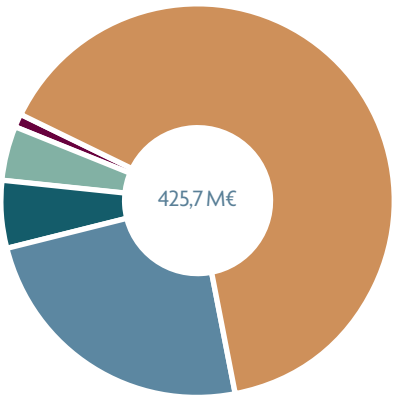

Répartition par destination

- Bureaux : **66,7 %**
- Locaux commerciaux : **21,6 %**
- Résidence hôtelières / étudiantes : **4,5 %**
- Locaux d'habitation : **5,9 %**
- Locaux d'activité : **1,3 %**

Investissements / Arbitrages

Au cours du 2ème trimestre, votre SCPI a trouvé un accord avec un établissement public foncier pour la cession de son ensemble commercial de Thiais (94) à des conditions globalement acceptables. La transaction est en cours de finalisation. Elle devrait être définitivement conclue au 3ème trimestre.

Par ailleurs, un actif de bureaux en copropriété, situé rue Lecourbe à Paris (15ème), a fait l'objet d'une promesse de vente en faveur d'un acquéreur utilisateur, avant même le départ effectif de son locataire actuel. D'importants travaux de réhabilitation pourront ainsi être évités.

D'autres actifs n'entrant plus dans la stratégie actuelle de SÉLECTIPIERRE 2 seront mis sur le marché dans les prochains mois, dont un immeuble de bureaux à Gentilly (94).

Enfin, votre SCPI étudie en ce moment de nouveaux dossiers d'investissement sur son cœur de cible, des actifs tertiaires de qualité dans les quartiers d'affaires parisiens, en restant attentive à leur rendement, qui doit venir améliorer les résultats de votre SCPI.

Labellisation ISR Immobilier

Votre SCPI a obtenu la labellisation ISR Immobilier en juin 2023. Chaque année, à la date anniversaire, un audit de suivi est réalisé par l'organe certificateur. En mai 2025, l'audit de suivi N+2 réalisé par l'organisme certificateur a confirmé le label ISR.

Classification SFDR

La SCPI SELECTIPIERRE 2 est classée Article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ainsi, elle s'engage envers des pratiques d'investissement durables et prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement, dans le cadre d'une stratégie de long terme de décarbonation de son portefeuille.

Distribution des revenus bruts

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Acomptes trimestriels

sur le résultat de l'exercice avant approbation lors de l'Assemblée Générale

Période	Date de versement	2025	Rappel 2024
1er trimestre	28 avril 2025	6,50 € / part	6,50 € / part
2ème trimestre	25 juillet 2025	6,50 € / part	6,50 € / part
3ème trimestre			6,50 € / part
4ème trimestre			12,00 € / part [3]
Total revenus distribués		**13,00 € / part**	**31,50 € / part [3]**

[3] *Dont 5,00 € de plus-value*

Acheter des parts de la SCPI SELECTIPIERRE 2 est un investissement immobilier long terme dont la liquidité est limitée. La durée de placement recommandée est de 8 ans. De plus, la performance et les revenus ne sont pas garantis, et dépendront de l'évolution du marché immobilier.

Situation locative

Principales locations ou relocations

Adresse	Surface en m²	Nature	Date d'effet
5 Rue Fénelon - 33000 BORDEAUX	123	Commerce	01/06/2025
171 ter Avenue Charles de Gaulle - 1er étage 92200 NEUILLY SUR SEINE	137	Bureaux	15/05/2025
171 ter Avenue Charles de Gaulle - 2ème étage 92200 NEUILLY SUR SEINE	137	Bureaux	15/05/2025
68 Rue de Rivoli - 75004 PARIS	128	Bureaux	15/05/2025
130 Rue Cardinet - 75017 PARIS	119	Bureaux	01/05/2025
Total des locations ou relocations du trimestre en loyers H.T. / an	**396 280 €**		

Principales libérations

Adresse	Surface en m²	Nature	Date d'effet
5 Rue Fénelon - 33000 BORDEAUX	123	Commerce	31/05/2025
16 Rue Drouot - 75009 PARIS	26	Habitation	31/05/2025
130 Rue Cardinet - 75017 PARIS	119	Bureaux	30/04/2025
Total des libérations du trimestre en loyers H.T. / an	**78 353 €**		

36 Rue Brunel PARIS (17ème)
Exemple d'un investissement déjà réalisé par la SCPI SÉLECTIPIERRE 2 - ne préjuge pas des investissements futurs.

Taux d'Occupation Financier trimestriel*

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

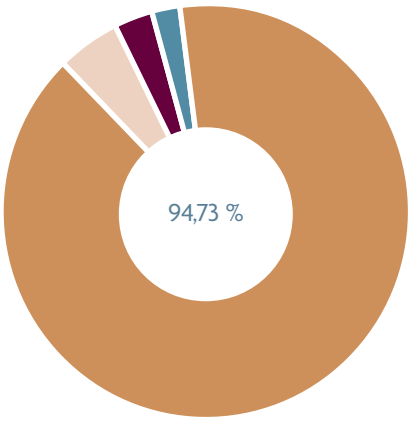

1er trimestre 2025

- Locaux occupés : **90,68 %**
- Locaux sous franchise : **1,09 %**
- Locaux en restructuration : **2,96 %**
- Locaux vacants : **5,27 %**

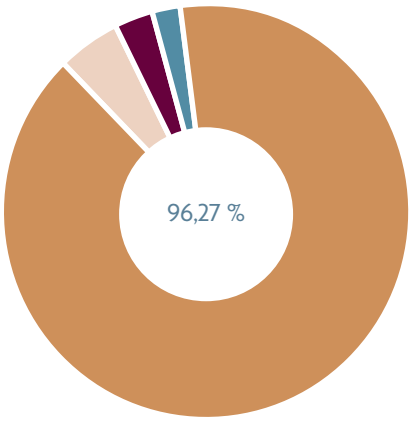

2ème trimestre 2025

- Locaux occupés : **91,72 %**
- Locaux sous franchise : **1,57 %**
- Locaux en restructuration : **2,98 %**
- Locaux vacants : **3,73 %**

La société de gestion a retenu la méthodologie de calcul de l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier) entrée en vigueur en 2022. Le taux d'occupation financier actuel de la SCPI n'est pas indicatif des performances futures, celles-ci pouvant varier en fonction des conditions de marché et des éléments spécifiques à chaque investissement.

** Montant total des loyers facturés rapporté au montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants. La méthodologie de calcul du TOF inclut notamment dans sa formule les franchises et les locaux sous promesse de vente.*

Performances

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Taux de Rentabilité Interne [5]

	10 ans	15 ans	20 ans
TRI au 31.12.2024	+ 10,76 %	+ 10,48 %	+ 12,61 %

[5] Taux qui est tel que la valeur actuelle nette du placement est nulle. Il s'agit d'une métrique financière intégrant (i) le rendement courant et (ii) le rendement en capital.

Taux de distribution

	2020	2021	2022	2023	2024
Dividende en € [6]	29,00 [7]	29,00 [7]	30,00 [7]	31,00 [7]	31,50 [7]
dont % des revenus non récurrents	17,24 %	17,24 %	16,67 %	16,13 %	15,87 %
Prix de part acquéreur au 01.01 [8]	712,29	720,00	742,00	765,00	773,00
Taux de distribution [9]	4,07 %	4,03 %	4,04 %	4,05 %	4,08 %

[6] Avant prélèvement.
[7] Dont 5,00 € de plus-value.
[8] Jusqu'à 2020 : prix de part acquéreur moyen de l'année. À partir de 2021 : prix de part acquéreur au 01.01.N.
[9] Jusqu'à 2020 : TDVM. À partir de 2021 : Taux de distribution

Marché des parts

La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts

Marché primaire

	Souscriptions	Retraits	Solde *
1er trimestre 2025	1 227 parts	1 218 parts	9 parts
2ème trimestre 2025	1 390 parts	1 351 parts	39 parts
3ème trimestre 2025			
4ème trimestre 2025			
Total	**2 617 parts**	**2 569 parts**	**48 parts**

** Vient ajuster le capital social.*

14 257 parts en attente au 30 juin 2025.

Marché de gré à gré

396 parts échangées hors marché au 2ème trimestre 2025.

Conditions de retrait

depuis le 01.03.2023

Prix de retrait : 695,70 €

Évolution du capital

	30.06.204	30.09.2024	31.12.2024	31.03.2025	30.06.2025
Nombre de parts	615 479	615 395	612 072	612 081	612 120
Capital nominal	123 095 800 €	123 079 000 €	122 414 400 €	122 416 200 €	122 424 000 €

Principaux Risques

Risques liés au marché immobilier

Les variations du marché immobilier peuvent avoir un impact défavorable sur la valorisation des parts de la SCPI ;

Risques de perte en capital

Le capital investi dans la SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. La somme récupérée peut être inférieure à la somme investie, en cas de baisse de la valeur des actifs immobiliers de la SCPI sur la durée du placement ;

Risques de liquidité

L'investissement dans la SCPI est considéré comme peu « liquide ». En raison de l'inexistence ou de l'étroitesse du marché à certaines périodes, la Société de Gestion ne peut garantir ni le retrait, ni la vente des parts, ni le remboursement ;

Risques de variabilité des revenus

Le rendement des parts de la SCPI dépend des loyers encaissés par celle-ci et n'est pas garanti.

Le détail des risques est décrit dans le Document d'Information Clés (DIC) et la note d'information de la SCPI. La consultation de ces éléments est impérative avant toute souscription.

Conditions de souscription

depuis le 01.01.2024

Libération : Totalité du prix à la souscription.

Jouissance des parts : Premier jour du 2ème mois qui suit la souscription et son règlement intégral.

Minimum de souscription : 10 parts pour les nouveaux Associés.

Nominal	200 €
Prime d'émission dont 77,33 € de commission de souscription	573 €
Somme payée par le souscripteur	**773 €**

Pour tout renseignement ou achat de parts

Service Commercial : 01 49 97 56 54
commercial.fiducial.gerance@fiducial.fr

Service Associés : 01 49 97 56 80
gestion.associes.scpi@fiducial.fr

La SCPI Selectipierre 2
FranceSCPI.com

Informations

Conditions de souscription

Depuis le 1er janvier 2024

Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance du dernier rapport annuel, du dernier bulletin d'information, des statuts, du document d'informations clés, de la note d'information, de son actualisation le cas échéant, et notamment des frais et des risques afférents à un placement en parts de SCPI. Tous ces documents sont disponibles sur le site www.fiducial-gerance.fr ou sur simple demande à : FIDUCIAL Gérance - Service Commercial - 01.49.97.56.54 - partenaires.fiducial.gerance@fiducial.fr

Restriction US Person

L'entrée en vigueur des lois Dodd Frank et Fatca aux Etats-Unis ont une incidence sur l'ensemble des Sociétés de Gestion françaises. Ces lois imposent des restrictions et des obligations spécifiques pour la commercialisation et la fiscalité de produits de placements financiers à des résidents américains. A ce titre, les parts des SCPI gérées par FIDUCIAL Gérance ne peuvent désormais plus être souscrites par des « US Person » ou transférées à des « US Person » même par voie de succession.

Conditions de validité d'une souscription

La souscription est réalisée lors de la réception par la Société de Gestion du bulletin de souscription dûment complété et signé accompagné des justificatifs demandés et la mise à disposition sur le compte de la SCPI des fonds correspondant au montant de la souscription. Tout bulletin de souscription incomplet sera rejeté.

En vue de prévenir tout conflit d'intérêt, les collaborateurs de FIDUCIAL Gérance ou ayant un lien étroit avec FIDUCIAL Gérance dans le cadre de la gestion et/ou de l'administration des FIA, ont interdiction de souscrire à des parts de FIA gérés par la Société de Gestion. Dans le cadre de la souscription de parts par les collaborateurs du Groupe FIDUCIAL, à l'exception de ceux de FIDUCIAL Gérance ou ayant un lien étroit avec FIDUCIAL Gérance dans le cadre de la gestion et/ou de l'administration des FIA, lesdits collaborateurs bénéficient d'un remboursement partiel par la Société de Gestion des frais de souscription H.T. à hauteur maximum de 50%.

Libération

Le prix des parts doit être intégralement libéré lors de la souscription.

Jouissance des parts

Les parts souscrites entreront en jouissance, en ce compris les droits financiers attachés aux parts, **le premier jour du deuxième mois suivant la souscription et son règlement.**

Minimum de souscription

Le nombre minimum de parts à souscrire pour les nouveaux associés est de **dix (10) parts.**

Données Associés

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse,...) :

- Merci d'adresser directement au Service Associés de FIDUCIAL Gérance votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement :
  1. Pour les changements d'adresse : un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de fournisseur d'accès Internet ou de téléphonique fixe) ;
  2. Pour les modifications de domiciliation bancaire : un RIB informatisé avec IBAN et code BIC.
- vous pouvez également adresser votre demande via votre espace dédié du site Internet de la Société de Gestion www.fiducial-gerance.fr (Rubrique « Mon compte » / « Signaler un changement »).

Toute demande de modification doit parvenir à la Société de Gestion avant la fin de chaque trimestre civil afin d'être prise en compte lors de la prochaine distribution.

Conditions de retrait

Depuis le 1er mars 2023

L'associé qui souhaite se séparer de tout ou partie de ses parts dispose de différents moyens :

1. la demande du remboursement de ses parts, à savoir la demande de retrait effectuée auprès de la Société de Gestion,
2. la cession de ses parts sur le marché secondaire par confrontation des ordres d'achat et de vente par l'intermédiaire du registre des ordres tenu au siège de la SCPI, en cas de suspension de la variabilité du capital ;
3. la vente directe de ses parts à d'autres associés ou à des tiers sans intervention de la Société de Gestion (cession de gré à gré).

La Société de Gestion ne pouvant faire fonctionner de manière concomitante les marchés primaire et secondaire ; en aucun cas, les mêmes parts d'un associé ne peuvent à la fois faire l'objet d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

Conditions de validité du retrait

Les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la Société de Gestion **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moyen du formulaire prévu à cet effet**, accompagnées d'une photocopie de la carte nationale d'identité, d'un RIB pour le remboursement et du formulaire «Mandat et attestation à joindre à la déclaration des plus-values immobilières», le cas échéant. Le formulaire de demande de retrait est disponible sur simple demande à : FIDUCIAL Gérance - Service Associés - 01.49.97.56.80 - gestion.associes.scpi@fiducial.fr ou sur le site Internet www.fiducial-gerance.fr. Les demandes de retrait ne peuvent pas être transmises par fax ou par mail. Elles sont, dès réception, horodatées, inscrites sur le registre des parts et satisfaites - dans la limite où il existe des souscriptions pouvant compenser les retraits - par ordre chronologique de la date de premier horodatage correspondant à la date de réception de la demande de retrait. Pour être valablement inscrites sur le registre, les demandes de retrait doivent être formulées au prix de retrait en vigueur et doivent notamment comporter toutes les caractéristiques suivantes :

- l'identité et la signature du donneur d'ordre ;
- le nombre de parts concernées.

Il est précisé en outre que, sauf avis contraire de l'associé, les demandes de retrait pourront être exécutées partiellement.

Jouissance des parts

Les parts faisant l'objet d'un retrait cesseront de porter jouissance, en ce qui concerne les revenus qui y sont attachés, à compter du premier jour du mois suivant l'inscription du retrait sur le registre.

Délai de remboursement des retraits de parts

Le règlement du retrait intervient dans un délai maximum d'un mois à compter de la réalisation du retrait. **Pour un règlement plus rapide et plus sécurisé, un RIB devra être joint à la demande de retrait.**

Conditions de cession des parts

Cession de gré à gré

Tout associé a la possibilité de céder directement ses parts à un tiers. Cette cession, sans l'intervention de la Société de Gestion, s'effectue sur la base d'un prix librement débattu entre les parties. Dans ce cas, il convient de prévoir à la charge de l'acquéreur :

- les droits d'enregistrement de 5 % ;
- un droit fixe de 120 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la Société de Gestion pour les frais de dossier.

Cession résultant d'une cession à titre gratuit

En cas de cession résultant d'une cession à titre gratuit (donation ou succession), il convient de prévoir à la charge du donateur ou de la succession un droit fixe de 240 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la Société de Gestion pour les frais de dossier.

Fiscalité

Prélèvement à la source

Les revenus fonciers, que vous encaissez depuis le 1er janvier 2019 sont imposés en temps réel et non plus l'année suivante. Mais contrairement aux salaires ou aux pensions de retraite, ils ne sont pas soumis à une retenue à la source mais à un acompte d'impôt prélevé chaque mois ou chaque trimestre sur votre compte bancaire par l'administration fiscale. Pour en déterminer le montant, celle-ci tiendra compte de vos derniers revenus fonciers déclarés et imposés.

Prélèvements sociaux sur les produits financiers

L'essentiel des revenus de SELECTIPIERRE 2 est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers générés par les placements de trésorerie, ils sont également imposés au niveau de chaque associé.

Depuis le 1er janvier 2018, la loi fiscale instaure un prélèvement forfaitaire de 12,8 % correspondant à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement de 30 % en tenant compte des 17,2 % des prélèvements sociaux. Ce prélèvement forfaitaire n'exclut pas la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Toutefois, les contribuables y ayant intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option, expresse et irrévocable, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Les contribuables peuvent aussi demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire dès lors que le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et 50 000 € pour un couple marié ou pacsé. Ils doivent, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30 novembre de l'année qui précède la perception de ces revenus, une attestation sur l'honneur selon leur situation familiale.

Assemblée Générale 2025 - Compte rendu

L'Assemblée Générale Mixte de votre Société s'est tenue le 12 juin 2025 avec un quorum de 31,70 %. L'ensemble des résolutions à caractère ordinaire présentées a été adopté *(à une majorité de 87,83 % à 89,32 %).*

Le Conseil de Surveillance a été partiellement renouvelé au cours de cette Assemblée.

Ont été élus ou réélus les associés ci-après pour une durée de trois (3) années :

- Monsieur David GUYOT : réélu
- Monsieur Vincent DANIS : réélu
- Monsieur Frédéric BODART : réélu
- Monsieur Olivier BLICQ : réélu.

Le quorum étant inférieur à 50 %, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue, sur seconde convocation, le 24 juin 2025 avec un quorum de 34,42 %. L'ensemble des résolutions à caractère extraordinaire présentées a été adopté *(à une majorité de 55,78 % à 89,67 %).*

La Société de Gestion remercie les associés qui lui ont renouvelé leur confiance en approuvant les résolutions présentées.

Photo couverture :
170 Boulevard Haussmann PARIS (8ème)
Exemple d'un investissement déjà réalisé par la SCPI SÉLECTIPIERRE 2 - ne préjuge pas des investissements futurs.

FIDUCIAL GÉRANCE

Bureaux : 41 avenue Gambetta
CS 50002 - 92928 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 49 07 86 80 (Standard) - Fax : 01 49 97 56 71
Site Internet : www.fiducial-gerance.fr
E-mail : gestion.associes.scpi@fiducial.fr
Tél. : 01 49 97 56 80 (Service Associés)

SCPI SELECTIPIERRE 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable - 314 490 467 RCS NANTERRE Capital plafond statutaire fixé à : 170 000 000 €. Visa de l'Autorité des marchés financiers n° SCPI 17-28 du 1er août 2017. Représentée par FIDUCIAL GERANCE en sa qualité de Société de Gestion, agrément AMF n°GP-08000009 du 27 mai 2008 et du 30 juin 2014 et carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 037 508, prise en la personne de son Directeur Général, Monsieur Jean-Philippe MARTIN.